

# Bagnoles de l'Orne Normandie

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.6.	Eaux traitées .....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 .....	5
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes .....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8-9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10-11
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12
3.2.	Indicateurs de performance réseaux.....	13
3.2.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.2.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.2.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	14
3.2.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
3.3.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	15
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Branchements en plomb .....	16
4.2.	Montants financiers .....	16
4.3.	État de la dette du service.....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : Bagnoles de l'Orne Normandie
- Nom de l'entité de gestion : eau potable (Bagnoles de l'Orne Normandie)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bagnoles de l'Orne Normandie

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation: .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 732 habitants au 31/12/2023 (2 732 au 31/12/2022).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 033 abonnés au 31/12/2023 (2 024 au 31/12/2022).

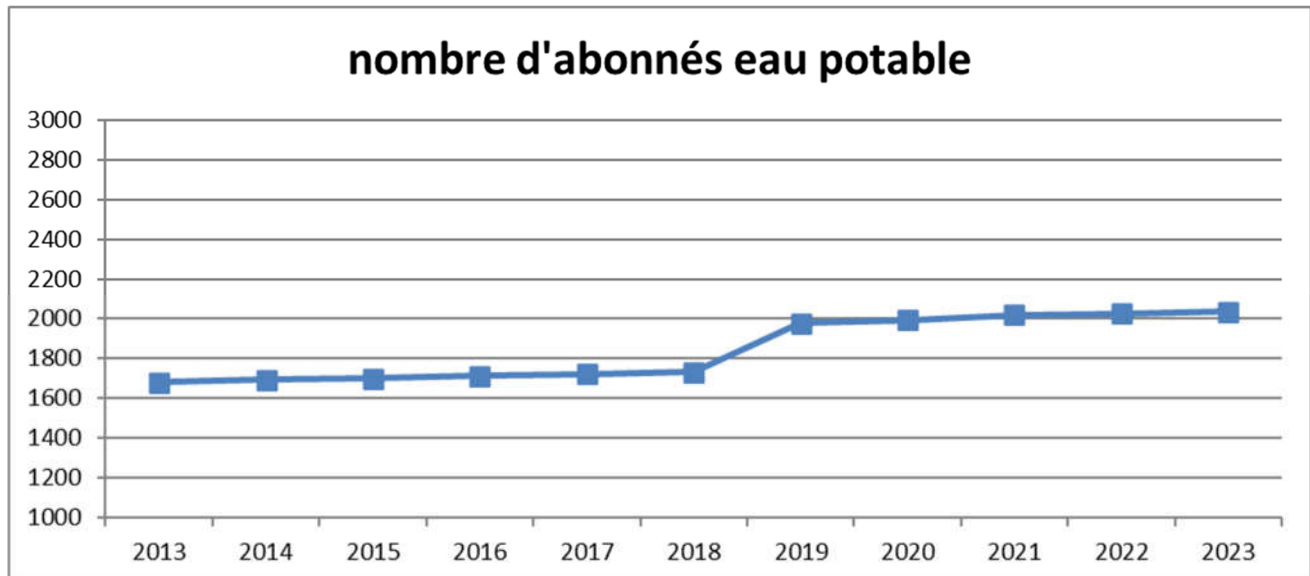
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Bagnoles de l'Orne Normandie	2 024	2 032	1	2 033	0,4%
Total	2 024	2 032	1	2 033	0,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,42 abonnés/km au 31/12/2023 (35,26 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,34 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,35 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 111,56 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023 (109,64 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

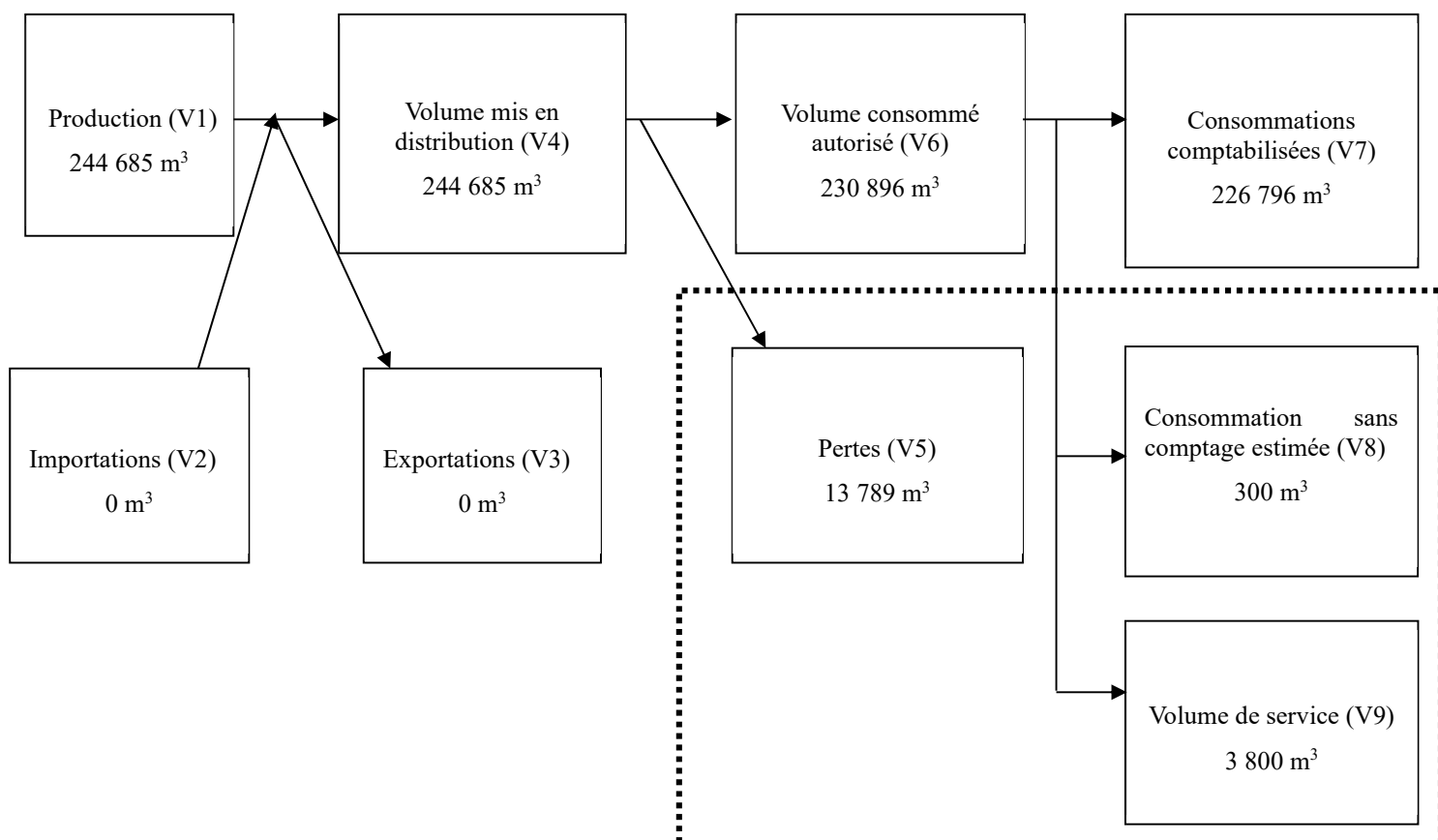
Le service public d'eau potable prélève 244 685 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (263 995 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source "Saint-Ursin" P2	43 512	40 189	-7,6%
Source "Saint-Ursin" S1	44 617	45 258	1,4%
Source "Saint-Ursin" P1	95 861	89 273	-6,9%
Source Saint Ursin F1	80 005	69 965	-12,6%
Total	263 995	244 685	-7,3%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

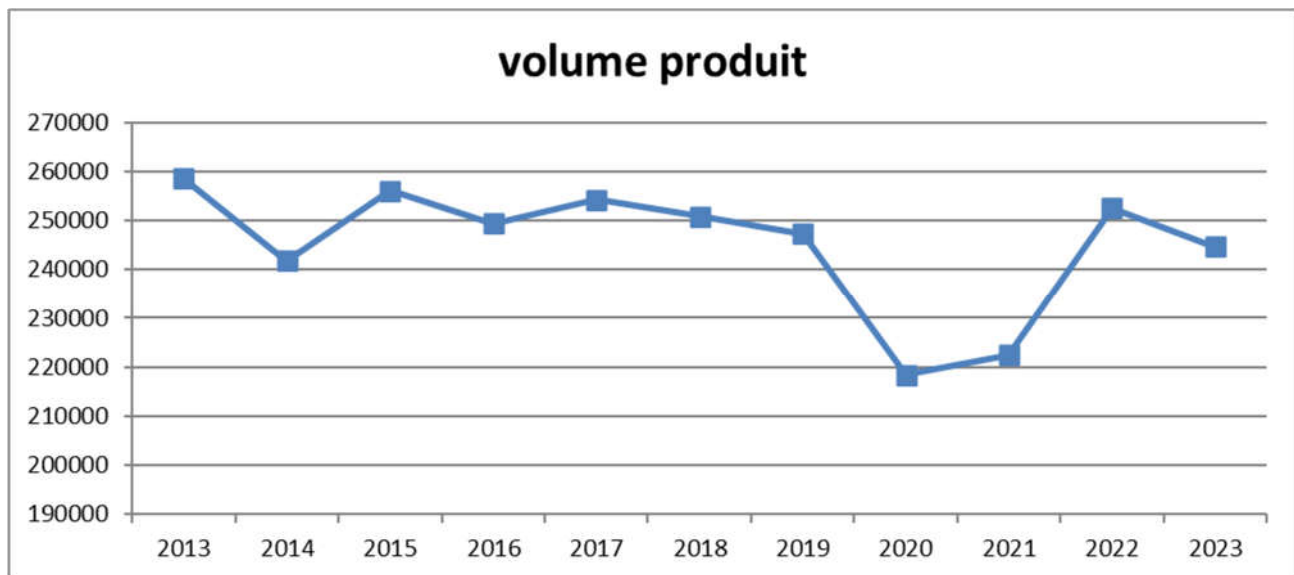
### 1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



## 1.6.2 Production

Le service a une station de traitement d'eau potable située en Mayenne sur la commune de Lignéres Orgères au lieu-dit « Saint Ursin ».

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Source "Saint-Ursin" P2	43 512	40 189	-7,6%	80
Source "Saint-Ursin" S1	33 217	45 258	36,2%	80
Source "Saint-Ursin" P1	95 861	89 273	-6,9%	80
Source Saint Ursin F1	80 005	69 965	-12,6%	80
Total du volume produit (V1)	252 595	244 685	-3,1%	80

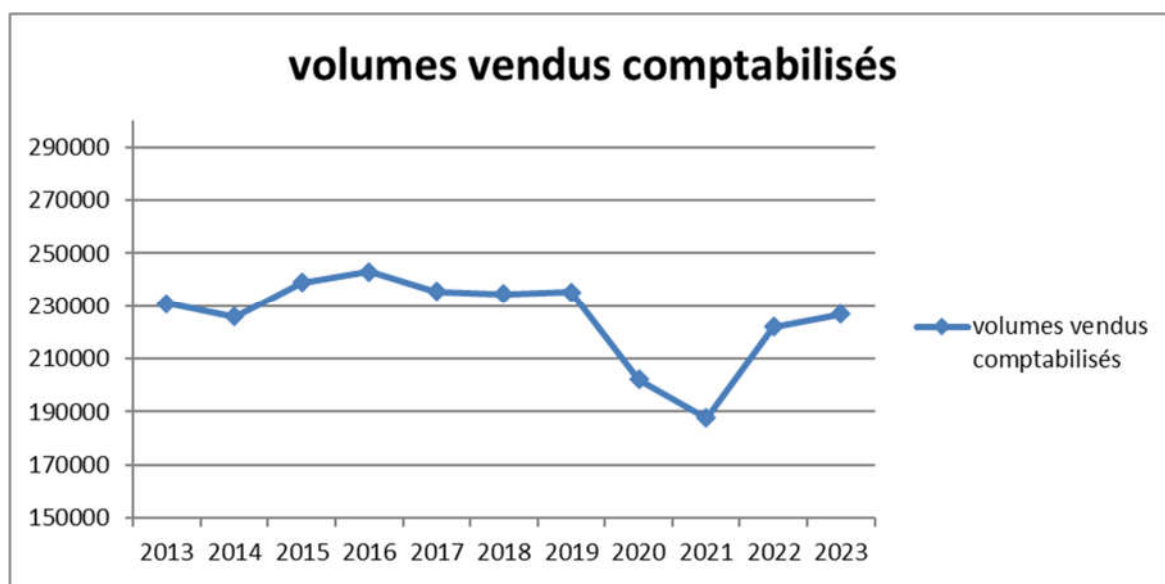


### 1.6.3 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Syndicat mixte d'achat d'eau à la Mayenne (Barrage de Saint Fraimbault de Prières)	0	0	0%	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0%	100

### 1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	214 430	219 716	2,5%
Abonnés non domestiques	7 475	7 080	-5,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	221 905	226 796	2,2%



### 1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	300	300	0%
Volume de service (V9)	3 800	3 800	0%

### 1.6.6 Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	226 005	230 896	2,2%

### 1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 57,4 kilomètres au 31/12/2023 (57,4 au 31/12/2022).

## 2. Tarifification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :      19.47€ au 01/01/2023              20.65€ au 01/01/2024



Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	36,14 €	37,41 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,75 €/m <sup>3</sup>	1,81 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,036 €/m <sup>3</sup>	0,036 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>
Autre : SDE	0,02 €/m <sup>3</sup>	0,02 €/m <sup>3</sup>

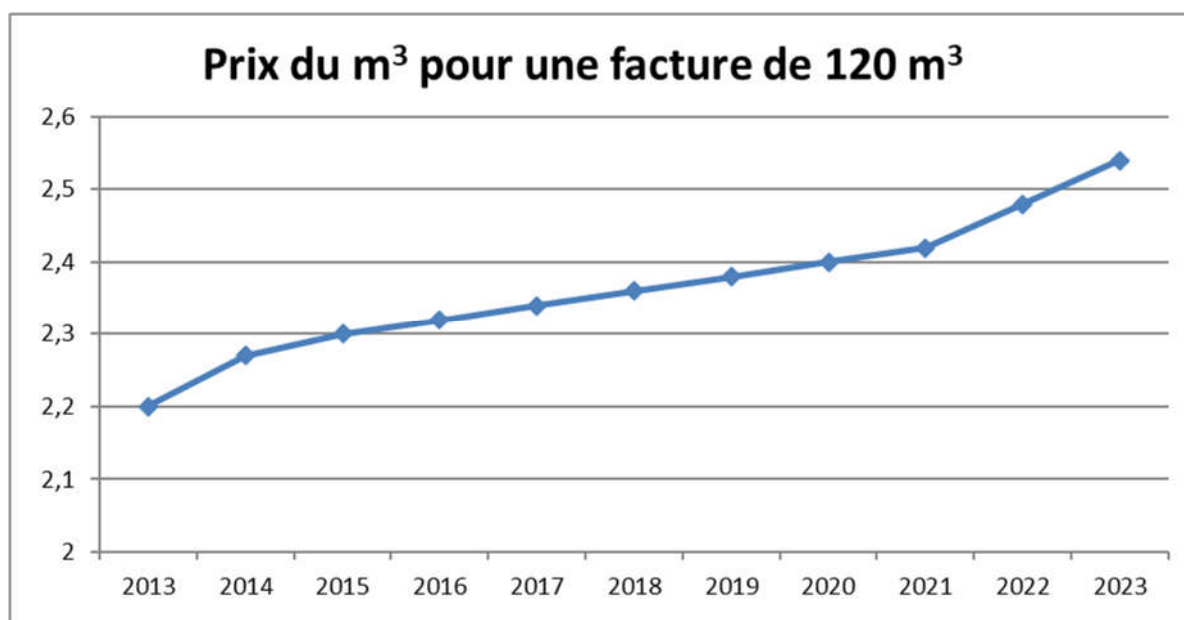
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/10/2022 effective à compter du 01/11/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	36,14	37,41	3,5%
Part proportionnelle	210,00	217,20	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	246,14	254,61	3,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,32	4,32	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
Autre : .....	2,40	2,40	0%
TVA	15,89	16,35	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,61	59,07	0,8%
<b>Total</b>	<b>304,75</b>	<b>313,68</b>	<b>2,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,54</b>	<b>2,61</b>	<b>2,8%</b>



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

## 2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>402 756</b>	<b>409 863</b>	<b>+1.8%</b>
Abonnements	<b>40 231</b>	<b>41 715</b>	<b>+3.7%</b>
Recette de vente d'eau en gros	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recette d'exportation d'eau brute	<b>0</b>	<b>0</b>	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>442 987</b>	<b>451 578</b>	<b>+1.9%</b>
Recettes liées aux travaux	<b>8 824</b>	<b>20 681</b>	<b>+234.4%</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autres recettes (préciser)	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total autres recettes</b>	<b>8 824</b>	<b>20 681</b>	<b>+234.4%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>451 811</b>	<b>472 259</b>	<b>+4.5%</b>

**Recettes globales** : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 472 259 € (451 811 € au 31/12/2022)

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

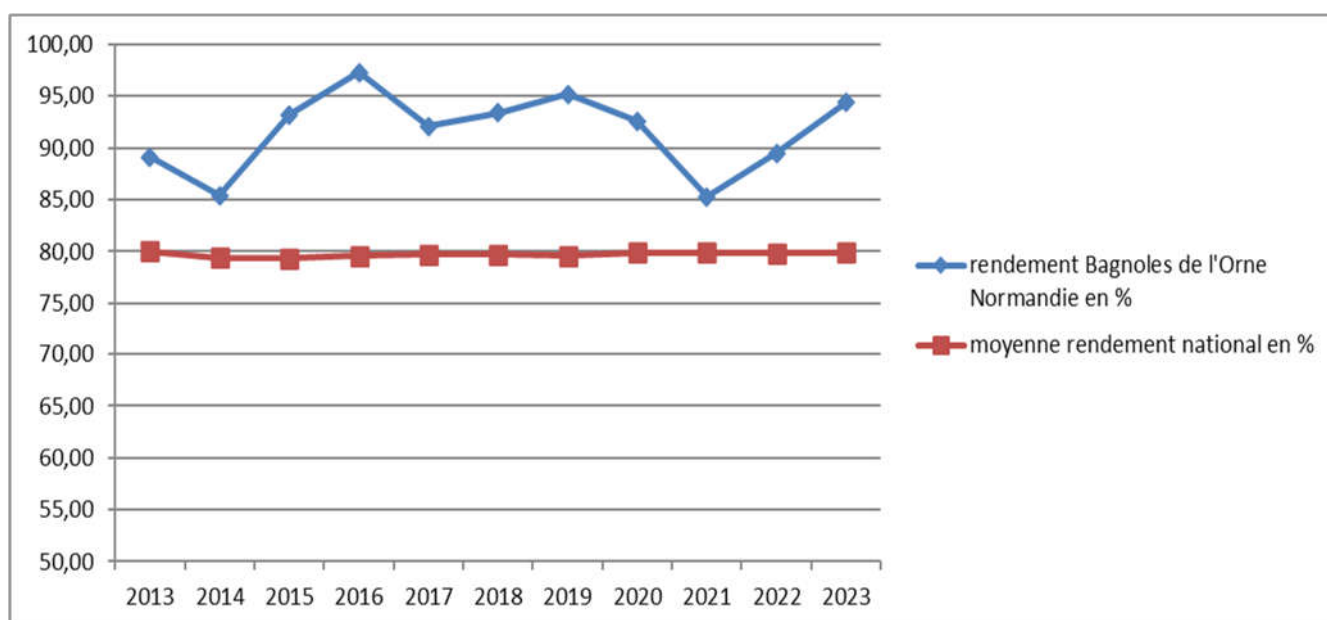
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	17	0	15	0
Paramètres physico-chimiques	17	1	15	0

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	94,1%	100%

## 3.2 Indicateurs de performance du réseau

### 3.2.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	89,5 %	94,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	10,79	11,02
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,9 %	92,7 %



### 3.2.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

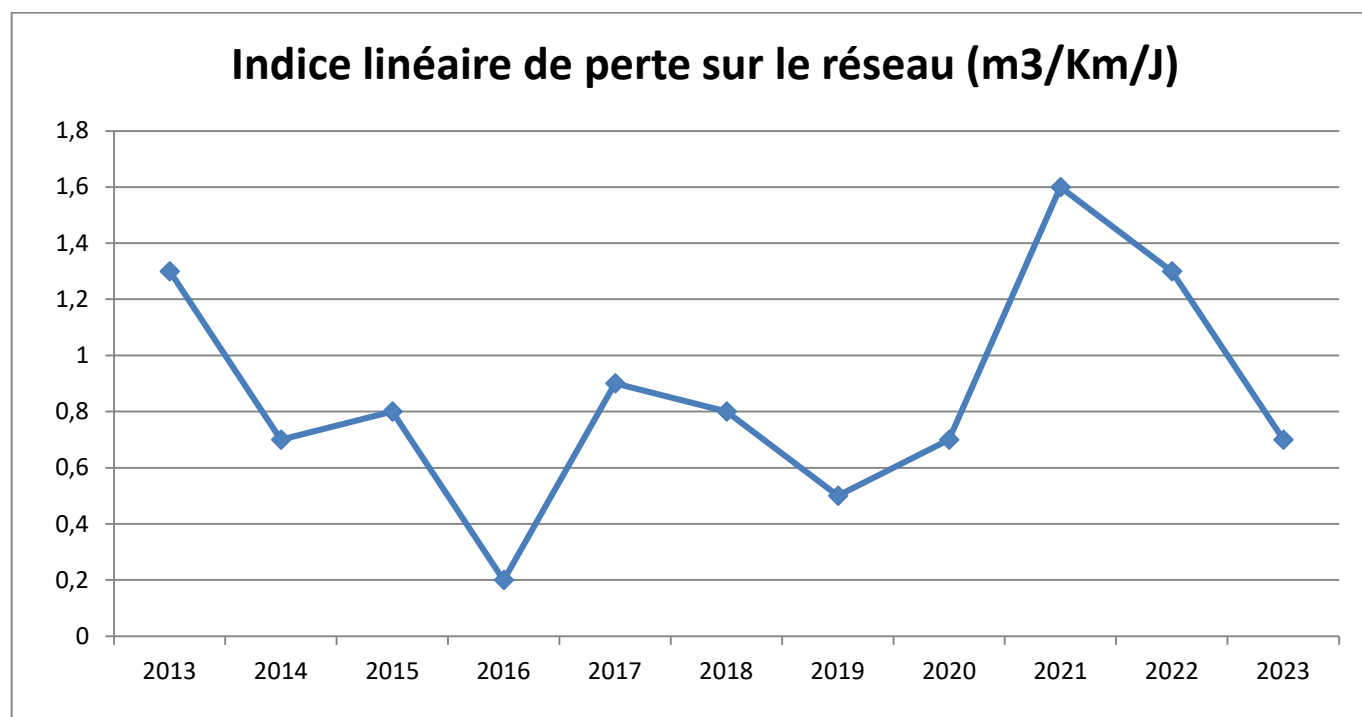
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,9 m<sup>3</sup>/j/km (1,5 en 2022).

### 3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,3 en 2022).



### 3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0.3	0.6	1.5	1.2	0.7

Au cours des 5 dernières années, 4.3 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,3% (2.2% en 2022).

### 3.3 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2 Montants financiers

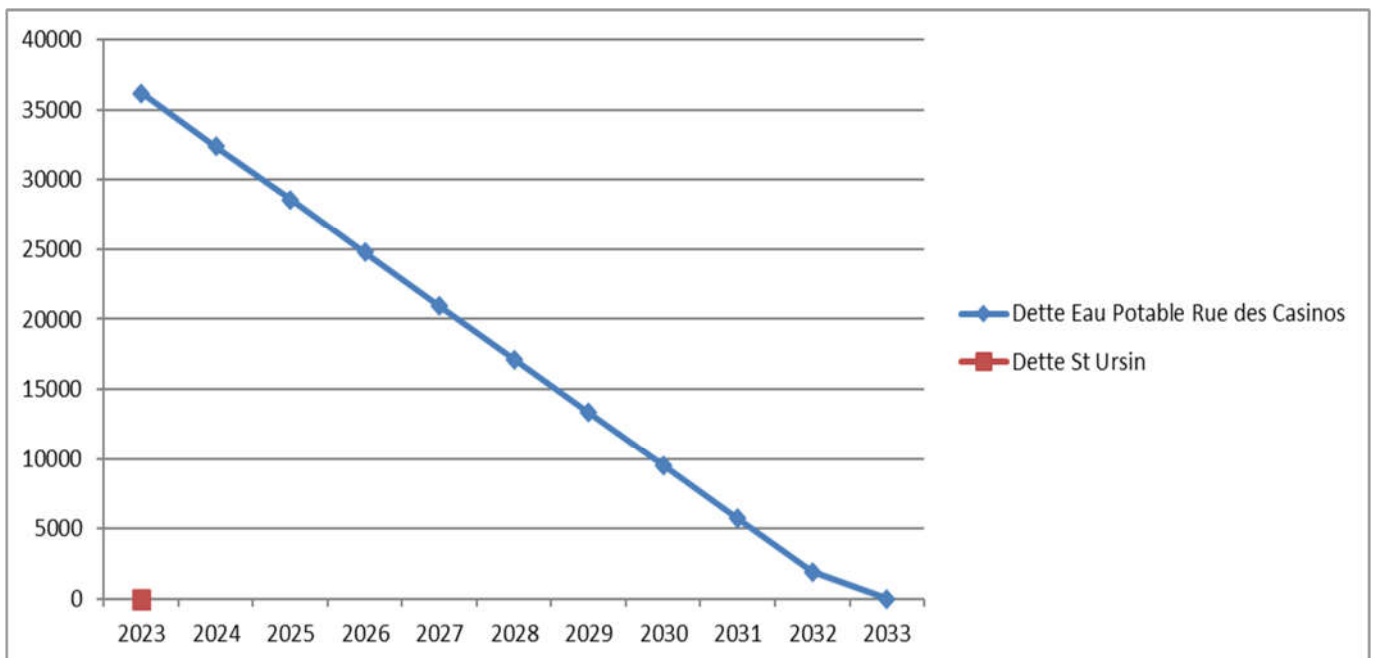
	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	203 374	107 086
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	203 374	107 086



### 4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		66 672	36 195
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	30 476	30 476
	en intérêts	1 839	1 674



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance.

2 594,19 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0114 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0,0114 €/m<sup>3</sup> en 2022).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 732	2 732
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,54	2,61
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,5%	94,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,5	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,3	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,24%	1,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0114	0,0114